Nidification des oiseaux : préserver les habitats naturels



Ne taillez pas vos haies entre le 15 mars et le 31 juillet, de nombreuses espèces construisent leurs nids et élèvent leurs petits.

La nidification des oiseaux est un moment crucial pour leur reproduction. Entre le 15 mars et le 31 juillet, il est essentiel de ne pas tailler vos haies et ainsi préserver ces espaces naturels qui offrent abri et nourriture à de nombreuses espèces. En respectant leur habitat, vous contribuez à la biodiversité et à la protection des oiseaux.

La période de nidification des oiseaux a lieu chaque année. Merles, moineaux, rouges-gorges et autres oiseaux construisent des nids pour pouvoir y couver leurs œufs. Cet instinct de nidification débute après la parade nuptiale des mâles, début mars. Cette période peut légèrement varier en fonction des conditions météorologiques.
L'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), recommandent de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet.

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de la démarche engagée en faveur de l'écologie et de la biodiversité (concours des jardins fleuris et potagers plus éco-responsables, réduction de l'éclairage la nuit pour préserver les espèces nocturnes…), les élus de Beaufort-en-Anjou vous invitent à respecter ces préconisations et d'éviter la taille de haies et l'élagage des arbres durant cette période pour ne pas déranger les oiseaux dans leur cycle de vie.
De nombreuses espèces protégées, sont présentes dans notre commune comme le Martin pêcheur d'Europe, la chauves-souris et le Grand Capricorne, un insecte de la famille des Cerambycidae.

À noter : pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).